GEMENG
BIEKERECH
6,Dikrecherstrooss
L-8523 Biekerech
www.beckerich.lu
info@beckerich.lu
Tél.: (352) 23 62 21 - 1
Fax: (352) 23 62 91 62

AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal et de développement urbain

Projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » portant sur des fonds sis à Noerdange au lieu-dit « Steckelwee »

Il est porté à la connaissance du public qu'un projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » portant sur des fonds sis à Noerdange au lieu-dit « Steckelwee » a été soumis au collège des bourgmestre et échevins par le bureau d'architectes DWA pour le compte du Fonds du Logement.

En application de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » susmentionné est déposé pendant trente jours (jusqu'au 11 décembre 2026 inclus), à la maison communale au service technique (6, Dikrecherstrooss, L-8523 Beckerich) où le public peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Le projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » est publié pendant la même durée sur le site internet de la commune www.beckerich.lu, rubrique « Actualités ». Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Les observations et objections contre le projet d'aménagement particulier « nouveau quartier» doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans le délai susmentionné de trente jours.

Beckerich, le 11 novembre 2026

Le collège des bourgmestre et échevins,
Thierry Lagoda, Claude Loutsch, Patrick Wampach

Administration Communale de Beckerich
Service Technique
(G.-D. de Luxbg)

Klima-Bündnis
Lëtzebuerg

EUROPÄISCHE
ARGE
DORFERNEUERUNGSPREIS
1996

PacteClimat